

DRC 1508A - SYLLABUS

Présentation

Le cours de droit public fondamental initie les étudiantes et les étudiants de première année en droit civil aux grands principes du droit public canadien, afin de les préparer aux cours de droit constitutionnel, droit administratif, droits et libertés, droits des autochtones, droit de l'environnement, droit municipal, droit pénal. C'est donc un cours de base très important, car il aborde les fondements mêmes du système juridique canadien et québécois.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de ce cours, les étudiantes et les étudiants seront en mesure de :

Décrire les notions de base en droit constitutionnel et administratif canadien

Énumérer les sources de ce droit

Présenter les grands principes constitutionnels qui gouvernent le fonctionnement des institutions publiques

Comprendre les bases du contrôle judiciaire des actes administratifs

Connaître les grands arrêts de la jurisprudence en droit public canadien

Objectifs liés aux aptitudes

À la fin de ce cours, les étudiants et les étudiantes seront en mesure de :

-Développer des arguments relatifs à des situations réelles ou appréhendées

-Comprendre les dimensions à la fois théoriques et pratiques entourant le fonctionnement juridique des institutions

-Résumer des arrêts

-Appliquer les bons arrêts à des situations factuelles et expliquer pourquoi

Méthode pédagogique

-Lectures préalables en doctrine et en jurisprudence

-Cours magistral

Évaluation

-Un intra préjudiciable, d'une valeur de 25% (14 octobre 2015); durée 1h 30; matériel : notes et documents NON ANNOTÉ et 2 feuilles 8 ½ x 14 recto verso

-Un examen final cumulatif portant sur toute la matière du cours, d'une valeur de 75%. Mardi le 22 décembre de 13h30 à 16h30. Matériel : notes et documents, NON ANNOTÉ et 4 feuilles 8 ½ x 14 recto verso

Matériel pédagogique

DRC 1508A, Droit public fondamental, plan détaillé, notes et extraits de jurisprudence, vol. 1 et 2

Optionnel : Brun, Tremblay, Brouillet, *Droit constitutionnel*, 6^e édition, Yvon Blais inc

Renseignements

Votre professeur

Mon bureau est au local 215 du pavillon Fauteux. Sauf exception, j'y serai présent aux jours de cours, soit lundi et mercredi, entre 9h30 et 16h30.

Mon no de téléphone : 613-562-5800, poste 3232

Mon courriel : pierre.foucher@uottawa.ca (svp communiquer avec moi via votre compte uottawa; mon logiciel de courriel universitaire est configuré pour rejeter les messages venant de serveurs commerciaux comme gmail hotmail, videotron, etc...)

Votre cours

Ce cours abordera des questions sur lesquelles soit vous n'avez jamais vraiment réfléchi, soit vous avez des opinions très nettes, comme la sécession du Québec, la démocratie, le rôle des députés, la loi et la justice... Cela peut générer des discussions intéressantes, même animées. En tout temps, restons courtois, polis et professionnels.

Même s'il n'est pas très visuel, ce cours fait appel au site Blackboard Learn. Vous y trouvez le recueil, les powerpoints de chaque cours, les intras et examens des années antérieures (je prépare un nouvel examen chaque année). Veuillez respecter mes droits d'auteur et ne pas distribuer, prêter ou vendre ce matériel.

Si vous avez des questions ou des choses que vous ne comprenez pas, venez m'en parler.

Le seul matériel obligatoire est celui qui se trouve dans le recueil, les seuls extraits d'arrêts à lire sont ceux qui s'y trouvent. Vous devez cependant connaître les arrêts qui sont cités dans ceux que vous lisez. Le plan contient parfois des références marquées « Voir ». Ce sont des lectures additionnelles. Tous les arrêts du recueil sont aussi disponibles, en français ou en anglais, au site des décisions de la Cour suprême du Canada : http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/nav_date.do.

Toutes les institutions étudiées dans le cours – Parlement du Canada, Assemblée nationale du Québec, gouvernements fédéral et québécois, tribunaux fédéraux et québécois – ainsi que les lois constitutionnelles et ordinaires, ont leur propre site web. Je vous encourage fortement à fréquenter ces sites, à y naviguer et à profiter de toutes les informations qui s'y trouvent. Exercez votre curiosité et vos aptitudes de recherches informatiques.

Ce cours est théorique et aride. Il traite de grands principes. J'essaie de le rendre intéressant et actuel, mais il se peut que vous trouviez cela ennuyant. C'est normal. Impliquez-vous et votre expérience d'apprentissage sera quand même agréable. En 2015, nous avons la chance de vivre une élection fédérale et de voir nos grands principes à l'œuvre concrètement. C'est un laboratoire vivant et en temps réel de droit public. Profitez-en pour vous intéresser de près à la mécanique de l'élection et de la formation du gouvernement.

Votre ordinateur

Les salles de classe disposent de connexions internet sans fil. Vous devez observer un comportement responsable et ne pas naviguer ni vous livrer à des activités qui dérangent vos collègues ou votre professeur. Certains comportements sont carrément inacceptables et ne seront pas tolérés. Fermez vos cellulaires pendant le cours, ne textez pas, ne répondez pas à vos courriels, ne pratiquez pas de jeux, n'allez pas sur Facebook ou Twitter, ne regardez pas des vidéos seuls ou avec des collègues pendant le cours. Après quelques avertissements, j'ai l'autorité de confisquer temporairement votre appareil et vous le rendre à la fin de la séance de cours, ou même vous expulser de la salle.

Aide aux études

Les études en droit peuvent être stressantes et les événements de la vie peuvent occasionner des entraves à l'apprentissage. Le site suivant vous donne des liens pour des services offerts à la section ou à l'Université :

<http://droitcivil.uottawa.ca/fr/affaires-scolaires/soutien-scolaire>

À l'Université, le service d'appui offre des outils pour aider les étudiants et les étudiantes.

Service d'appui au succès scolaire – Student Academic Success Service :

<http://sass.uottawa.ca/fr>

Le service d'accès s'occupe particulièrement des mesures d'adaptation scolaire pour les étudiants et étudiantes en situation de handicap, qui en ont besoin.

Service d'accès – Access Services : <http://sass.uottawa.ca/fr/acces>

N'hésitez pas à chercher de l'aide si vous en sentez le besoin.

Fraude scolaire

La fraude scolaire est un geste grave, surtout dans une profession axée sur la confiance comme la profession juridique. Peut constituer une fraude scolaire, notamment et sans être exhaustif, le fait de copier-coller sans donner de source; paraphraser, redire, sans donner de source; travailler en équipe (même virtuellement) quand les instructions sont de travailler individuellement; trouver des réponses sur internet; s'inscrire à des sites qui font le travail à votre place; remettre un certificat médical falsifié; tout autre comportement qui modifie ou altère vos résultats. Lisez attentivement le règlement de l'Université sur la fraude scolaire :

<http://www.uottawa.ca/enbref/reglement-scolaire-14-autres-informations-importantes>

Lisez aussi attentivement le règlement particulier sur la fraude scolaire de la section de droit civil, article 36 : <http://droitcivil.uottawa.ca/fr/affaires-scolaires/reglements-scolaires>

DRC 1508A – DÉROULEMENT DU COURS

1. INTRODUCTION ET HISTOIRE
2. SOURCES
3. PRIMAUTÉ DU DROIT ET CONSTITUTIONNALISME
4. LE POUVOIR JUDICIAIRE
5. LE POUVOIR LÉGISLATIF
6. LE POUVOIR EXÉCUTIF
7. L'ADMINISTRATION ET LE DROIT
8. FONDEMENTS DU CONTRÔLE JUDICIAIRE
9. RÈGLEMENTS
10. ACTES QUASI-JUDICIAIRES
11. ACTES DISCRÉTIONNAIRES
12. CONCLUSION

BON SUCCÈS !